

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 07 avril 2025 à 19 h**

**PROCES VERBAL**

---

**Présents**

Jean-Pierre NIVET, *Maire*, Denis MARECHAL, Joël RAVON, Michèle BABEUF, Dominique PERRU, Marina CHASSEIGNE, Mikaël RICHARD, Nathalie RAVON *Adjoints au Maire*, Monique CHOCHOY, Raymond NORMAND, Nelly ENAULT, Philippe BERNARD, Vincent MESSAGER, Frédéric LOFFICIAL, Géraldine PENNAMEN, Thomas LIZOT, Véronique ROYER, Victor SILBERFELD, Thierry LEPESANT, Manon GABRIEL, *Conseillers Municipaux*.

**Procurations**

Jean-Marie DELAUNAY	procuration à Jean-Pierre NIVET
Patrice COUVRAT	procuration à Joël RAVON
Eléonore SEGARD	procuration à Dominique PERRU
Chantal MEZIERE	procuration à Monique CHOCHOY

**Absents**

Marilyn MARECHAL  
Gaëlle LAGNAUD  
Yonnel SIRO

**Secrétaire de séance** : Philippe BERNARD

Date de la convocation :	<b>1er avril 2025</b>
Membres en exercice :	<b>27</b>
Membres présents :	<b>20</b>
Pouvoirs :	<b>4</b>
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.	

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le procès – verbal de la séance du 10 mars 2025 (**ANNEXE 1**).

**Décisions prises par le Maire** depuis le Conseil Municipal du 10 mars 2025, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 :

Date	Nature décision	Bénéficiaire	Montant TTC
06/03/2025	Achat Chrysanthemes - Espaces Verts	PLANDAJOU – 49130 LES PONTS DE CE	2 049,00 €
06/03/2025	Produits Entretien - Divers Sites	DESLANDES – 85400 Ste-Gemme La Plaine	2 195,20 €
07/03/2025	Réfection de voirie suite Raccordement ENEDIS - Chemin de la Sapinière (BDC12)	COLAS – 17139 DOMPIERRE-SUR-MER	8 462,40 €
10/03/2025	fournitures Papiers A3-A4 - Mairie / Ecoles	CALIPAGE – 17100 SAINTES	2 008,50 €
27/03/2025	Feu d'artifice 13 juillet 2025	MAURIN Artifice – 17250 GEAY	9 475,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** des décisions présentées par le Maire.

Arrivée de M. Thierry LEPESANT à 19 h 05.

## **I - FINANCES**

### **1 – Budget annexe Port du Loiron - Compte financier unique 2024**

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte administratif du budget annexe du Port du Loiron (**ANNEXE 2A et 2B**).

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 19 mars 2025 avec avis favorable.

Ce document a également été présenté au Conseil Portuaire du 29 janvier 2025.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que le doyen des élus municipaux préside la séance pour le vote du compte financier unique du budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2024.

Arrivée de M. Thomas LIZOT à 19 h 09.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal procède au vote. Présidence de Mme Monique CHOCHOY.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le compte financier unique du budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2024, selon le tableau ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	exploitation	12 923,34 €	12 945,98 €	22,64 €
	investissement	6 562,62 €	10 535,37 €	3 972,75 €
reports de l'exercice N-1	exploitation (002)		1 454,81 €	
	investissement (001)		32 551,57 €	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>19 485,96 €</b>	<b>57 487,73 €</b>	<b>38 001,77 €</b>

## 2 – Budget annexe Port du Loiron – Affectation du résultat 2024

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2024 du budget annexe du Port du Loiron.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 19 mars 2025 avec avis favorable. Ce document a également été présenté au Conseil Portuaire du 29 janvier 2025.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** l'affectation des résultats 2024 du budget annexe du Port du Loiron selon les modalités suivantes :

Section d'investissement

**Excédent à reporter** **36.524,32 €**

Section d'exploitation

**Excédent à reporter** **1.477,45 €**

## 3 – Budget principal de la commune - Compte financier unique 2024

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte administratif du budget principal de la commune exposé dans une note synthétique (**ANNEXES 3A et 3B**). Le document complet est disponible en **ANNEXE 3C**.

Par ailleurs, **l'ANNEXE 3D** répond aux nouvelles modalités de l'article 191 de la Loi de Finances pour 2024, en identifiant les investissements réalisés en 2024 et participant aux objectifs nationaux en matière de transition écologique.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 19 mars 2025 avec avis favorable.

En synthèse de la présentation, Monsieur le Maire apporte les éléments suivants :

La commune a poursuivi l'amélioration de ses épargnes, engagée depuis 2021 avec, pour l'année 2024, une augmentation significative de l'ordre de +120.000 € de l'épargne nette (autofinancement) qui atteint le niveau de 971.000 €.

Ce résultat positif s'explique :

- D'une part, par une gestion maîtrisée des charges à caractère général et de personnel, ainsi qu'une atténuation de la pénalité SRU due à l'apport de subventions foncières ;
- D'autre part, par le produit croissant de fiscalité directe (+200.000 €).

Par ailleurs, par choix politique, le taux d'imposition communal n'a pas été augmenté depuis le début de la mandature, et qu'il n'est pas envisagé qu'il le soit. A souligner qu'Angoulins affiche un taux d'imposition sur le foncier bâti parmi les 2 moins élevés des 28 communes de la CDA, soit 40,64 % (qui monte jusqu'à 56,08 % pour les autres communes).

La commune a pu concrétiser en 2024, comme en 2023, un très fort taux de réalisation de ses investissements programmés au budget, soit (+) 77 %.

Le niveau d'autofinancement reste élevé au bénéfice des grands projets en cours (CNA, voiries, infrastructures sportives et scolaires, vidéoprotection, ...).

La poursuite méthodique et appliquée du désendettement de la commune avec un ratio de 1,3 ans, au plus bas depuis le début du mandat, permettra une mobilisation ultérieure d'emprunt pour des projets structurants.

Au bilan, les résultats de l'année 2024 révèlent une gestion maîtrisée et saine d'un budget marqué par un autofinancement consolidé du fait de la maîtrise des dépenses et par des investissements calibrés à la hauteur des capacités financières communales (propres et provenant des subventions obtenues). M. le Maire estime donc que la commune est en bonne santé financière.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que le doyen des élus municipaux préside la séance pour le vote du compte financier unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal procède au vote. Présidence de Mme Monique CHOCHOY.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le compte financier unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2024, selon les modalités suivantes :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	fonctionnement	3 479 786,16 €	4 483 054,65 €	1 003 268,49 €
	investissement	2 632 075,16 €	1 646 756,20 €	-985 318,96 €
reports de l'exercice N-1	fonctionnement (002)		376 143,18 €	376 143,18 €
	investissement (001)		538 586,10 €	538 586,10 €
TOTAL (réalisation + reports)		6 111 861,32 €	7 044 540,13 €	<b>932 678,81 €</b>
RAR à reporter en N+1	fonctionnement			
	investissement	232 396,76 €	450 497,16 €	218 100,40 €
RESULTAT CUMULE	fonctionnement	3 479 786,16 €	4 859 197,83 €	1 379 411,67 €
	investissement	2 864 471,92 €	2 635 839,46 €	-228 632,46 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>6 344 258,08 €</b>	<b>7 495 037,29 €</b>	<b>1 150 779,21 €</b>

#### 4 – Budget principal de la commune – Affectation du résultat 2024

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2024 du budget principal de la commune

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 19 mars 2025 avec avis favorable.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** l'affectation des résultats 2024 du budget principal de la commune selon les modalités exposées ci-dessus.

## I - RESULTAT - EXECUTION 2024

### A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
RECETTES DE L'EXERCICE	4 483 054,65 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 479 786,16 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>1 003 268,49 €</b>
EXCEDENT 2023 REPORTE	376 143,18 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>1 379 411,67 €</b>

### B - SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE 2024	RESTE A REALISER report sur 2025
RECETTES DE L'EXERCICE	1 646 756,20 €	<b>450 497,16 €</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 632 075,16 €	<b>232 396,76 €</b>
SOLDE D'EXECUTION	<b>-985 318,96 €</b>	218 100,40 €
SOLDE D'EXECUTION 2023 reporté	538 586,10 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	<b>-446 732,86 €</b>	<b>218 100,40 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b><u>-228 632,46 €</u></b>	

## II-PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT 2024

<b>Excédent global de clôture</b>	<b>1 150 779,21 €</b>
Section d'investissement	
<b>1068- Besoin de Financement</b>	<b>228 632,46 €</b>
<b>1068- Réserves</b>	<b>671 367,54 €</b>
<b>Total 1068</b>	<b>900 000,00 €</b>
Section de fonctionnement	
<b>Excédent à reporter</b>	<b>250 779,21 €</b>

## **5 – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – année 2024**

Conformément aux articles L 2241.1 et L 2241.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente au Conseil Municipal le bilan annuel de la politique foncière de la Commune pour 2024 en matière d'acquisitions et de cessions immobilières.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2024.

<b>CESSIONS</b>			
Parcelles	Superficie	Prix	Acquéreur
Néant			
<b>ACQUISITIONS</b>			
Parcelles	Superficie	Prix	Projet
Néant			

Ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique 2024 de la Commune.

## 6 – Attribution des subventions aux associations pour 2025

**Monsieur Mikaël RICHARD**, *adjoint en charge du sport et de la vie associative*, présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025, sur la base des projets présentés dans les dossiers de demande.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 19 mars 2025 avec avis favorable.

Concernant la subvention proposée pour la JSA Foot, **Monsieur le Maire** précise qu'un débat avait eu lieu en commission Finances. Depuis, une rencontre a eu lieu avec le Président de l'association, au cours de laquelle il a été décidé d'intervenir en 2025 sur les infrastructures sportives : ré-engazonnement du terrain de foot, réparation d'un éclairage défaillant.

**Monsieur Victor SILBERFELD** relève une baisse des volumes financiers attribués aux associations sportives.

Des éléments de réponse sont apportés par **Monsieur Mikaël RICHARD**, notamment pour expliquer la baisse des subventions apportées au Tennis Club (changement de modèle économique, désormais sans salarié et au Yoseikan Budo (annulation d'un évènement en 2024 initialement prévu à Angoulins).

**Monsieur le Maire** ajoute que la commission, en instruisant les dossiers, s'intéresse notamment au nombre d'adhérents (et notamment Angoulois), et à la nature des projets pour dépasser le financement du fonctionnement courant. Par ailleurs, la mise à disposition de locaux et d'infrastructures sportives constitue un apport très important pour certaines associations. A titre d'exemple, ces aides « en nature » représentent 100.000 € pour l'association Angoul'loisirs.

**Monsieur Victor SILBERFELD** souligne qu'une association de sa connaissance ayant fait une demande de subvention ne fait pas partie des dossiers présentés.

Il considère que le conseil municipal ne peut se prononcer sur les subventions attribuées que s'il a connaissance de ce qui a été demandé. Cette année la liste était plus précise mais incomplète puisque les associations à qui une subvention n'a pas été attribuée ne sont pas présentées au conseil.

**Monsieur le Maire** indique que cette association ne fait pas partie des associations Angouloises et donc n'a pas été retenue dans ce cadre. En effet, cette association intervient pour des prestations pédagogiques en milieu scolaire, et il lui est donc possible de contacter la direction de l'Ecole pour proposer ses services, financés par la commune sous forme de prestations.

**Monsieur Victor SILBERFELD** suggère que les subventions communales devraient favoriser des associations qui feraient l'effort de facturer leurs prestations aux adhérents en fonction des quotients familiaux, pour permettre un large accès à leurs services.

**Monsieur Mikaël RICHARD** note cette suggestion, qu'il pourra évoquer lors de ses rencontres avec des présidents d'associations qui proposent des prestations payantes.

**Monsieur Raymond NORMAND**, administrateur du Club Espoir, annonce qu'il ne prendra pas part au vote concernant l'attribution d'une aide à cette association.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et une abstention (M. Victor SILBERFELD), **ADOpte** l'attribution des subventions aux associations pour 2025 selon le détail exposé ci-dessus (abstention complémentaire de M. Raymond NORMAND pour la subvention au Club Espoir) .

ACCA - chasse	400,00 €
Angoulins Badminton Club	800,00 €

Angoul'Loisirs	171 049,57 €
Association Parents d'Elèves	300,00 €
Aunis Athletisme	800,00 €
Ayoka Fresco	500,00 €
Bambinaïa	300,00 €
Centre Nautique Angoulins	10 000,00 €
Club Espoir	400,00 €
Collège Atlantique association sportive	300,00 €
Comité de Jumelage	3 000,00 €
Coopérative scolaire voyage Dordogne	3 100,00 €
Crevette Bouliste	1 000,00 €
FNACA	250,00 €
Hédonia Radio	800,00 €
JSA Football	4 500,00 €
Musicadance - Piano à Quai	1 400,00 €
Questions pour un champion	300,00 €
Renc'arts	1 800,00 €
Radio Collège 95.8	500,00 €
Tennis TAC	1 000,00 €
U.B.A.C.	2 500,00 €
Yoseikan Budo	5 900,00 €

## 7 – Contribution aux organismes de regroupement pour 2025

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal la liste des contributions à verser en 2025 aux organismes de regroupement dont est membre la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les montants des contributions aux organismes de regroupement dont est membre la commune, et à inscrire les sommes correspondantes à l'article 65568 du budget principal 2025 :

	Pour mémoire BP 2024	Réalisations 2024	vote 2025
Syndicat Informatique 17 ( SOLURIS)	4 000,00	3 847,90	4 310,00
Syndicat Départemental de la Voirie Communale	750,00	609,45	700,00
UNIMA	300,00	275,00	300,00
Association ostréicole & Gats d'Angoulins	90,00	77,67	90,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 140,00</b>	<b>4 810,02</b>	<b>5 400,00</b>

## 8 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics pour 2025

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions de fonctionnement à verser en 2025 aux organismes publics.

Concernant le Relais Petite Enfance Intercommunal (ex-RAM), il est précisé que cette somme sera utilisée pour le règlement de la participation correspondant à des dépenses réalisées en 2024, compte tenu du décalage de versement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales à la commune de la Jarne, et pour verser l'acompte de fonctionnement 2025.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les montants des subventions aux organismes publics selon les tableaux ci-dessus, et à inscrire les sommes correspondantes aux articles 657341 (communes de la Jarne et de Chatellaillon-Plage) et 657363 (CCAS) du budget principal 2025 :

Article 657341	Pour mémoire BP 2024	vote 2025
Commune de LA JARNE – Relais petite enfance	7 000,00 €	8 000,00 €
Commune de Châtelailon-Plage – Lieu Accueil Enfants - Parents	3 000,00 €	2 000,00 €

  

Article 657363	Pour mémoire BP 2024	vote 2025
Centre Communal d'Action Sociale	30 000,00 €	32 000,00 €

## 9 – Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune ne perçoit plus depuis 2021 de taxe d'habitation sur les résidences principales. Le produit de la taxe foncière qui était perçu par le Département est transféré aux communes.

Les bases de fiscalité prévisionnelles pour 2025 ont été notifiées à la commune le 20 mars dernier.

	Bases réelles 2024	Bases prévisionnelles 2025
Taxe foncier bâti	7 600 744 €	7 877 000 €
Taxe foncier non bâti	40 365 €	37 900 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	1 130 491 €	979 700 €

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, doit à nouveau être voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

**Il est proposé de maintenir des taux communaux de fiscalité directe inchangés pour l'année 2025.**

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 19 mars 2025 avec avis favorable.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** les taux d'imposition 2025 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 40,64 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 66,50 %
- Taxe d'habitation : 13,72 %

## 10 – Modification tarifs locations de salles 2025 – rectification d'une erreur matérielle

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, indique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 82/2024 du 4 novembre 2024 concernant les tarifs de location des salles communales pour l'année 2025.

En effet, le tarif de la salle Jean Monnet pour la location à la journée pour les associations angeouloises a été incorrectement indiqué.

Le tarif correct pour 2025 est de 53 € et non de 111 €. Il convient de procéder à la rectification de cette erreur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** les conditions de gratuité des installations municipales pour les associations :

Types d'occupations	SALLE EUROPE	SALLE POLYVALENTE	SALLE JEAN MONNET	ESPACES GIRAUDEAU et GAMBETTA
<b>ASSOCIATIONS ANGOULINOISES</b>	GRATUITÉ			
Conventions annuelles des installations municipales				
Compétitions, stages, entraînements, répétitions				
Réunion interne de l'association : assemblée générale, bureau, galette, vin d'honneur, ...				
Bal - entrée gratuite				
Conférence – entrée gratuite Exposition – entrée gratuite Spectacle - entrée gratuite Fête nationale ou traditionnelle				
Manifestations à but lucratif (Soirée dansante, repas, exposition, spectacle, conférence, loto, concours, ...)				
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	GRATUITÉ			
reconnue d'utilité publique à but humanitaire, d'entraide ou de solidarité organisant des manifestations conjointement avec la commune (ou par des partenaires reconnues de celle-ci.)				

- **FIXE** les tarifs de location des salles municipales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon les modalités suivantes :

TYPE DE LOCATION		SALLE EUROPE		SALLE POLYVALENTE		SALLE JEAN MONNET	ESPACES GIRAUDEAU et GAMBETTA	
		1 jour	par jour suppl.	1 jour	par jour suppl.	La journée	1 jour	par jour suppl.
Association Angouloise	Manifestation avec participation ou entrée payante : Soirée dansante, repas, exposition, spectacle, conférence, loto, concours, ... <i>(1ere fois : gratuité)</i>	134,00 €	89,00 €	333,00 €	223,00 €	53,00 €	111,00 €	56,00 €
Particulier Angoulois		278,00 €	134,00 €	/	/	78,00 €	145,00 €	72,00 €
Association extérieure, particulier extérieur, comité d'entreprise		444,00 €	223,00 €	/	/	/	/	/
CAUTION EN CAS DE DEGRADATIONS					1 100,00 €			
FORFAIT DE NON NETTOYAGE					275,00 €			

## 11 – Budget annexe Port du Loiron – Budget primitif 2025

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe 2025 pour le Port du Loiron en **ANNEXE 4**.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 19 mars 2025 avec avis favorable. Ce document a également été présenté au Conseil Portuaire du 29 janvier 2025.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2025, tel qu'exposé ci-dessous :

Budget annexe 2025 Port du Loiron	Section d'exploitation	Section d'investissement
<b>Recettes</b>	15.311,10 €	47.064,32 €
<b>Dépenses</b>	15.311,10 €	47.064,32 €

## 12 – Budget principal de la commune – ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (cf Règlement budgétaire et financier voté au Conseil Municipal du 04 mars 2024).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est proposé d'actualiser les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les actualisations d'autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) comme définis dans le tableau ci-dessous, en lien avec le PPI 2024-2026 :

OPERATIONS (en € TTC)	Montant total	Crédits utilisés	Crédits paiement	PPI - crédits paiement prévisionnels
	2024-2026	2 024	2 025	2 026
<b>Base nautique</b>				
2024AP001 Base nautique La Platère	2 012 887,98 €	1 051 182,78 €	932 732,99 €	28 972,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 012 887,98 €</b>	<b>1 051 182,78 €</b>	<b>932 732,99 €</b>	<b>28 972,21 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 012 887,98 €</b>	<b>1 051 182,78 €</b>	<b>932 732,99 €</b>	<b>28 972,21 €</b>

- **AUTORISE** le Maire à inscrire les crédits de paiement relatifs à l'exercice 2025 dans les crédits budgétaires du budget 2025.

### 13 – Budget principal de la commune – Budget primitif 2025

**Madame Marina CHASSEIGNE**, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025 de la commune exposé dans une note synthétique (**ANNEXES 5A et 5B**) et détaillé dans **l'ANNEXE 5C**.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 19 mars 2025 avec avis favorable.

Au chapitre des recettes de fonctionnement, **Monsieur Victor SILBERFELD** est surpris de la baisse annoncée des recettes liées aux droits de mutation, au regard du marché immobilier local.

Monsieur le Maire indique que ce fonds, qui transite via le Département, est un fonds mutualisé. Aussi, tous les secteurs de la Charente-Maritime, notamment le Sud du Département, ne sont pas aussi dynamiques que le secteur de la CDA. C'est donc pour cette raison qu'une baisse de la recette est escomptée.

**Monsieur Victor SILBERFELD** relève que la plupart des postes de dépenses de fonctionnement augmentent, sauf les subventions aux associations. Par ailleurs, s'agissant des impôts communaux, il précise que ce n'est pas parce que le taux communal n'augmente pas que le montant à payer reste stable.

**Monsieur le Maire** confirme cette dernière remarque et précise que le poste des subventions aux associations augmente cette année de 1,5% ; la commune n'intervient que sur les leviers qu'elle maîtrise. Il ajoute que le choix de figer certains tarifs de prestations à la population a été poursuivi en 2025 (cantine, Plan Mercredi, médiathèque).

En conclusion de la présentation du budget 2025, **Monsieur le Maire** présente la synthèse suivante :

En 2025, la commune aura encore à faire face à des augmentations de charges à caractère général (énergie et gestion des déchets) et à des hausses de charge personnel liées à des décisions nationales (CNRACL, mutuelle santé...).

Néanmoins, grâce au socle financier, consolidé en 2024, il sera possible de maintenir en 2025 un niveau d'épargne élevé pour financer le programme d'investissements tel que planifié,

sans en avoir recours à l'emprunt (dont les taux bien qu'à la baisse sont encore élevés), et ce, aussi bien pour la réalisation d'équipements courants que celle d'équipements structurants.

Ainsi l'année 2025 sera en particulier marquée par les travaux d'achèvement de la base nautique, la poursuite du programme d'amélioration des voiries, la réalisation d'une première tranche de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection ainsi que par la continuité des projets de «sobriété énergétique et environnementale» (Boucle d'autoconsommation énergétique - salle Ferrant).

Au bilan, malgré les aléas conjoncturels relatifs au contexte national, la commune sera en mesure de maintenir sa trajectoire, avec une triple ambition :

- Maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
- Préserver sa capacité d'investissement, qui restera ambitieuse, en favorisant la transition énergétique
- Poursuivre son désendettement afin de ménager ses capacités d'emprunt en vue de projets structurants.

Cette année encore, le taux des impôts fonciers n'augmente pas du fait d'une gestion responsable des finances de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 2 voix contre (MM. Thierry LEPESANT et Victor SILBERFELD) et une abstention (Mme Manon GABRIEL), **ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, tel qu'exposé ci-dessous :

<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Recettes</b>	4 775 779,21 €	5 134 129,62 €
<b>Dépenses</b>	4 775 779,21 €	5 134 129,62 €

#### **14 – Demande de subvention – fonds de concours CDA petits équipements de loisirs de plein air – rénovation du city stade**

**M. Mikaël RICHARD**, *adjoint en charge du sport et de la vie associative*, rappelle que la CdA de la Rochelle a instauré un nouveau fonds de concours aux communes pour la réalisation de petits équipements sportifs et de loisirs en plein air. La commune avait bénéficié de ce fonds en 2024 pour des investissements sur le skate park du chemin des marais, à hauteur de 5000 €.

Ce fonds de concours prévoit un montant d'aide maximal de 15.000 € par commune, pour trois projets sur la période 2025 – 2032.

La commune d'Angoulins peut donc présenter le projet de modernisation du city stade d'Angoulins, inscrit au budget 2025 et pour un montant d'investissement de 17.346,60 € HT (reprise intégrale de la surface de jeu).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CDA	50%	8 673,30 €
commune	50%	8 673,30 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** un soutien financier de 50% auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, au titre du fonds de concours pour la réalisation de petits équipements sportifs et de loisirs en plein air, pour la modernisation du city Stade d'Angoulins chiffrée à 17.346,60 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent projet de délibération.

## **II – AMENAGEMENT - TRAVAUX**

### **15 – Autorisation de transaction - Protocole avec la société SIT&A CONSEIL pour le financement d'une pompe de relevage – chantier Base Nautique**

**Monsieur Denis MARECHAL**, *adjoint en charge de l'urbanisme, des espaces publics, des mobilités et du patrimoine bâti*, indique que dans le cadre des études préalables à la construction de la base nautique, la SEMDAS a passé, pour le compte de la commune, un marché pour l'établissement d'un relevé topographique.

Le marché n°2022-128 a été notifié le 10 novembre 2022, pour un montant de 1 118 euros Hors Taxes à la société SIT&A CONSEIL. Le cahier des charges indiquait que le géomètre devait relever « les réseaux avec leurs noms, regard/tampons, ainsi que leurs côtes NGF et leur fil d'eau, diamètres » et « tous détails singuliers qui pourraient se révéler intéressants pour les études de maîtrise d'œuvre ». Le levé topographique a été réalisé en 2022 dans les délais.

Depuis lors, deux erreurs sont apparues sur le relevé topographique. D'une part la pompe de relevage en fonction, présente sur le site, n'a pas été clairement relevée par le géomètre. Cette imprécision du relevé topographique impose la modification du poste de relevage moyennant une plus-value sur le lot VRD de 11 205,00 €.

D'autre part, une erreur sur l'ensemble du plan topographique de 20 cm a été relevée au moment de l'exécution des travaux, nécessitant la dépose d'un permis de construire modificatif de la part du maître d'œuvre, du fait que l'ouvrage à construire est plus haut de 22 cm NGF par rapport au permis initial déposé.

La Commune d'Angoulins-sur-Mer demande la prise en charge d'une partie des travaux en plus-value engendrés par les erreurs susvisées, et notamment le financement d'une pompe de relevage d'assainissement non prévue initialement.

Au terme des échanges, et pour éviter un recours contentieux long et fastidieux, les parties sont parvenues à un accord amiable sur un montant d'indemnisation pour la commune, s'élevant à 2 500 €. Un projet de protocole transactionnel a été établi en fonction de cet accord (**ANNEXE 6**).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société SIT&A CONSEIL, 17139 DOMPIERRE SUR MER, le protocole transactionnel relatif aux études de relevés topographiques pour la construction de la Base Nautique de la Platère, annexé à la présente délibération.

- **INSCRIT** le montant de l'indemnisation proposée dans les recettes du budget 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent projet de délibération.

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

- Manifestations à venir : Fête du Printemps, Piano à Quai (M. BABEUF).
- Présentation par M. le Maire de l'exercice de gestion de crise EOLE des 9 et 10 avril 2025, un exercice inédit par son ampleur et ses ambitions.

Afin de toujours mieux se préparer aux événements climatiques extrêmes, en liaison avec la préfecture, le service Risques majeurs et sécurité civile de la Communauté d'Agglomération organise un exercice dont le scénario sera un condensé de ce que nous avons vécu durant l'hiver 2023 : vents violents, risque de submersion marine, fortes pluies. Les 28 communes et les services de la CDA sont impliqués, ainsi que de nombreux acteurs institutionnels et partenaires de la société civile.

Le but est de faire participer, dans le cadre de l'activation de la chaîne de commandement et de coordination du Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture, les communes qui mettront en œuvre, à cette occasion, leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), ainsi que les services de la CDA qui activeront pour la première fois leur poste de coordination intercommunal. Véritables outils de gestion de crise, les PCS organisent la diffusion de l'alerte et la sauvegarde de la population sous l'autorité du Maire. Animation, observation et retour d'expérience permettront ensuite de dégager des axes d'amélioration et d'actualiser les plans ainsi testés.

De nombreux partenaires seront mobilisés pour rendre cet entraînement le plus réaliste possible. La Préfecture déclenchera notamment pour la première fois sur l'ensemble des communes, et en particulier Angoulins, son dispositif « FR-Alert » qui enverra une notification sur tous les téléphones portables afin d'informer sur les comportements à adopter pour se protéger.

La commune, outre son PC de crise en mairie, ouvrira également la salle d'accueil de la population, Espace Europe, avec plusieurs bénévoles qui joueront le rôle des réfugiés.

- Agenda : rencontre des élus de la communauté d'agglomération mardi 15 avril 18 h 30 Forum des Pertuis

*Séance levée à 21 h 11.*

**Prochain Conseil Municipal : lundi 26 mai 2025 à 19 h**



Le Maire,

Jean-Pierre NIVET